



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du lundi 29 septembre 2014

Conseillers communautaires en exercice : 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4 (information), 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 6.1, 6.2, 7.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 8.1, 8.2, Motion

La séance est ouverte à 19h30 et levée à 22h30.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 0.4), Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (jusqu'au 0.4), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 3.9), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Abdel GHEZALI, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (à partir du 0.4), M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'au 6.2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Laetitia SIMON, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT (à partir du 1.1.1), Mme Marie ZEHAF (jusqu'au 3.8) Beure : M. Philippe CHANEY, Mme Chantal JARROT Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Chalezeule : M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET, Mme Marie-Pascale BRIENTINI Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : Mme Brigitte ANDREOSSO, M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Orianne DELAGUE Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK (représenté par M. Jean-Luc BARBIER) La Vèze : Mme Catherine CUNET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mamirolle : M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN Marchaux : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : Mme Pascale HANUS Morre : M. Jean-Michel CAYUELA, Mme Marie-Christine MARTINET Nancray : M. Vincent FIETIER (jusqu'au 5.4), Mme Annette GIRARDCLOS Noiron : M. Bernard MADOUX Novillars : Mme Christine BITSCHENE Osselle : Mme Sylvie THIVET Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON Pirey : Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER, Mme Nicole WEINMAN Routelle : M. Daniel CUCHE Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thisse : Mme Laurence GUIBRET, M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN (jusqu'au 2.5) Vaire-Arcier : M. Charles PERROT (représenté par M. André RUBRECHT) Vaire-le-Petit : M. Jean-Noël BESANCON Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS Auxon-Dessous : M. Serge RUTKOWSKI Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Guericq CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, M. Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, Mme Carine MICHEL, M. Yannick POUJET, Mme Mina SEBBAH, M. Michel VIENET, Mme Sylvie WANLIN, Boussières : M. Bertrand ASTRIC Busy : M. Alain FELICE Champoux : M. Philippe COURTOT Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME Dannemarie-sur-Crête : Mme Catherine DEMOLY Franois : M. Eric PETIT Montfaucon : Mme Corinne PETER Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET, Mme Annie SALOMEZ Rancenay : M. Michel LETHIER Saône : Mme Sylvie GAUTHEROT Serre-les-Sapins : Mme Valérie BRIOT

Secrétaire de séance : M. André AVIS

Procurations de vote :

Mandants : J. CANAL, MP. MARQUIS, S. RUTKOWSKI, MJ. BERNABEU, T. BIZE, E. BRIOT, YM. DAHOU, C. DEVESA (à partir du 1.1.1), B. FALCINELLA (jusqu'au 6.2), C. MICHEL, T. MORTON (jusqu'au 0.3), Y. POUJET, S. WANLIN, M. ZEHAF (à partir du 3.9), B. ASTRIC (jusqu'au 2.5), A. FELICE, P. GUILLAUME, C. DEMOLY, E. PETIT, P. DUCHEZEAU, P. BELUCHE, S. GAUTHEROT.

Mandataires : Y. GUYEN, B. ANDREOSSO, JY. PRALON, A. PARIS, E. MAILLOT, C. LIME, N. BODIN, A. VIGNOT (à partir du 1.1.1), D. POISSENOT (jusqu'au 6.2), D. DARD, M. LOYAT (jusqu'au 0.3), P. CURIE, F. GERDIL-DJAOUAT, A. GHEZALI (à partir du 3.9), D. JACQUIN (jusqu'au 2.5), JP. MICHAUD, C. BOTTERON, G. GALLIOT, O. DELAGUE, P. HANUS, C. BITSCHENE, Y. DELARUE.

Délibération n°2014/002597

Rapport n°8.3 - Motion pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat et de l'arrêt des services rendus par l'Etat central pour le compte des communes dans le cadre de l'Administration du Droit des Sols (ADS)

Motion pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat et de l'arrêt des services rendus par l'Etat central pour le compte des communes dans le cadre de l'Administration du Droit des Sols (ADS)

Rapporteur : Jean-Louis FOUSSERET, Président

Commission : Questions diverses

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, vont être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. En réponse à une dégradation forte des finances de l'Etat et des comptes sociaux, le gouvernement a décidé d'un plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017. Dans ce cadre, les concours financiers de l'Etat aux collectivités sont appelés à diminuer fortement :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Les collectivités territoriales sont bien gérées depuis de nombreuses années et leur endettement justifié par des dépenses correspondant à des équipements durables. Les collectivités constituent le premier investisseur pour nos territoires.

Or, la réduction des participations de l'Etat, inédite par son volume et sa durée, intervient après trois années de gel des dotations et une première baisse de 1,5 milliard d'euros en 2014. Rien n'incite à penser que cette baisse sera achevée en 2017, car l'inversion de la courbe de l'endettement n'aura pas encore eu lieu et tout laisse à penser au contraire que ce mouvement sera appelé à se prolonger.

En effet, la situation budgétaire de notre pays est extrêmement dégradée, du fait de l'accumulation de déficits successifs depuis de trop nombreuses années. Dans ce contexte, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon souhaite alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour son territoire, ses habitants et ses entreprises. Les élus du Grand Besançon ont toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, la CAGB n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de nos dotations. Malgré les efforts déjà entrepris et qui seront poursuivis et amplifiés pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action du Grand Besançon, l'impact des décisions de l'Etat sera lourd de conséquences pour notre collectivité.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement, du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble »,
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire,
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon souhaite :

- un réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- un arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- une réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Par ailleurs, par cette motion, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon souhaite non seulement alerter le Gouvernement sur l'impact de la diminution des dotations aux collectivités, mais également souligner l'arrêt de certaines missions par l'Etat et les impacts négatifs que cela occasionne pour les collectivités locales.

En effet, le désengagement de l'Etat et de ses services touche de près les collectivités. A titre d'exemple et dans un délai extrêmement serré, l'arrêt des services rendus par l'Etat décentralisé pour le compte des communes dans le cadre de l'Administration du Droit des Sols (ADS) mérite d'être cité.

A compter de juin 2015, la loi ALUR dispose que les communes de plus de 10 000 habitants ou celles appartenant à une intercommunalité de plus de 20 000 habitants ne pourront plus disposer gratuitement des services déconcentrés de l'Etat pour l'étude technique des demandes de permis ou des déclarations préalables.

Cette mission, rendue jusqu'à présent par l'Etat, est supprimée et les collectivités (communes et intercommunalités) devront désormais l'assurer sur leurs ressources propres, et avec des dotations en baisse par ailleurs.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et ses 59 communes ne peuvent accepter la fragilisation des finances publiques locales et souhaitent, en cohérence avec la position de l'AMF, être entendues par le Gouvernement, afin que les Collectivités Locales puissent continuer à assumer leur rôle moteur dans l'économie locale en matière de services nécessaires aux habitants et aux entreprises.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté adopte cette motion visant à alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat et de l'arrêt des services rendus par l'Etat central pour le compte des communes dans le cadre de l'Administration du Droit des Sols (ADS).

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 112

Contre : 0

Abstentions : 2

